
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS
INITIATIVE DYNAMIQUE (D-FR0000429128/C-FR0000436610),
FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE DROIT FRANÇAIS**

Puteaux, le 14 décembre 2021.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »), **Initiative Dynamique**, FIVG de droit français conforme à la Directive européenne AIFM 2011/61/UE.

Nous vous informons des modifications suivantes apportées à la documentation juridique de votre FCP :

- mise à jour de l'adresse du délégataire de la gestion comptable, **State Street Bank International GmbH Paris Branch** ;
- intégration d'un nouveau disclaimer Taxonomie exigé par le règlement Européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et la transparence en matière de publication de l'information ; et
- mise à jour des règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs afin de refléter le remplacement de l'EONIA par l'€STR.

En conséquence, à compter du **20 décembre 2021 (date de prise d'effet)**, le prospectus de votre FCP et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIs ») tiendront compte de cet amendement qui ne constitue pas une mutation et qui ne requiert ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part. Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr à compter du 20 décembre prochain.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS